

Le neuvième décret du quatrième Concile, en 1868, expose en ces termes vos obligations comme électeurs : “ Que les Pasteurs instruisent avec soin les fidèles sur leurs devoirs dans les élections ; qu'ils leur inculquent fortement que la même loi qui confère aux citoyens le droit de suffrage leur impose en même temps la grave obligation de donner ce suffrage quand c'est nécessaire, et cela toujours suivant leur conscience, sous le regard de Dieu et pour le plus grand bien de la religion et de la patrie : qu'en conséquence, les électeurs sont toujours obligés, en conscience devant Dieu, de donner leur suffrage au candidat qu'ils jugent être véritablement honnête et capable de bien s'acquitter de la charge si importante qui lui est confiée, savoir, de veiller au bien de la religion et de l'Etat, et de travailler fidèlement à le promouvoir et à le sauvegarder.”

Les Pères du même Concile s'élèvent aussi avec force contre les désordres lamentables des élections et flétrissent énergiquement la corruption électorale. “ Que les prêtres, ministres du Seigneur, disent-ils, élèvent donc la voix contre un si grand renversement de tous les principes de la religion et de la morale, contre une prévarication aussi criminelle et aussi funeste.”

En 1873, Nous avons jugé qu'il était nécessaire de vous prévenir contre les dangers des doctrines *catholico-libérales*. Pour cela, Notre cinquième Concile, employant les propres expressions du souverain Pontife, vous a fait connaître les caractères et les suites funestes de cette grande erreur des temps modernes.

Enfin, Notre Pastorale du 22 septembre 1875 a exposé plus au long les mêmes enseignements, et vous a mis de nouveau en garde contre le péril. Cette Pastorale, déposée par l'un de Nous aux pieds du Souverain Pontife, Nous a valu les éloges et les encouragements de l'immortel Pie IX.

Malheureusement et contre notre intention, quelques-uns ont cru voir dans ce document un abandon de la région des principes, pour descendre sur le terrain des personnes et des partis politiques.

Nous avons voulu vous exposer la vraie doctrine sur la constitution et les droits de l'Eglise, sur les droits et les devoirs du clergé dans la société, sur les obligations de la presse catholique et sur la sainteté du serment : tel a été notre unique but, telle est